

23 Dup-nd 60  
8 avril 1560

Madame

Je tiens de vos lettres sur souvenance que jusse trois ou quatre  
 mois pour le transport de fin ~~mon~~ pour en de la absence  
 de desordres à vos lettres que favor grandement et mesquises  
 pour lors à faire en allemande pour y pouvoir entendre mes  
 affaires concernans la acquisition de mes maisons mortuaires  
 lesquelles ne se peuvent voir de sans ma paine ce que j'estime  
 en ce pour le respect du point et affaires de la roy oblige  
 que mes freres et freres uny un tres p' grand et necey  
 ont fait grande injustice par tousjours differer  
 comme pour éviter le grand dommage et interest que mes  
 uny uny et pourvoir recevoir arrieste de mes ma luy  
 absent. Je ne l'ay s'ci plus longuement dilayer et de  
 plus fin parvenable p' une fo de vous trouver mes allemande  
 sans aucune faulte le roy me du monde de par proucur  
 parquoy Madame de s'ci de ceber apres mon l'admir  
 vos lettres de ce respondre des estats de hollande et uny  
 est à d'ce et sept ou huit jours pour y faire p'bein les  
 propositions et ce que vos lettres ma comendé me parer d'ce  
 par les allemande dont j'ay des volu advenir vos lettres  
 suppeint à Holler de vouloir prendre de bonne part et me  
 uny parvenant si necessaire et mesl'ay de vos lettres  
 de sans plus en faire tousjours mesquises p' mon  
 j'ayse des au que se me s'ci comendé tousjours coment ce  
 sa bonne grace et prie Dieu donner à vos lettres et  
 sans honte et honneur de la sage et hollande  
 Le roy me Jo Dupuis a 5 0 0

De vos lettres  
 Tres humble service  
 Galette de ...

*L. M. admm*

*Madame la dmsoffe  
de proune plnsfzic  
Puyon 201*

